VILLE DE
MARGUERITTES

ARRETÉ N°162/2026/ST

Objet : Règlementation temporaire de fermeture et d'utilisation du terrain de rugby Louis Maurin Courrent

Dossier suivi par : Monsieur Jonathan GRIMAUD, Conseiller délégué aux sports

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard),
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants
Considérant les intempéries de ces derniers jours à venir,
Considérant la nécessité de préserver le terrain de rugby Louis Maurin Courrent à 30320 Marguerittes,
Considérant qu'il est d'une bonne gestion de préserver le domaine sportif de la commune en état praticable,

ARRETE

ART.1 : L'accès au terrain de rugby Louis Maurin Courrent à 30320 Marguerittes sera interdit à partir du 20/10/2026 à 8h00 jusqu'au 23/10/2026 inclus.

ART.2 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

ART.3 : Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le tribunal administratif de Nîmes.

ART.4 : Le présent arrêté est publié conformément à la règlementation en vigueur dans la commune de Marguerittes.

ART.5 **:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant chef de la brigade de Gendarmerie de Marguerittes, à Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de Marguerittes et à M. le Président du Marguerittes Rugby Club

SERVICES TECHNIQUES
Tél. : 04 49 29 59 69
services.techniques@marguerittes.fr
www.marguerittes.fr

Mise en ligne le 20/10/2026 10:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/83316

ART.6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Marguerittes (Gard), le vingt octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
M. Pascal BONNIFET



Directeur Général des Services

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/83316